

Descendre dans la rue pour défendre les services publics ?

Les services publics traditionnels sont menacés de démantèlement complet. L'abaissement de la qualité de ces services et leurs dysfonctionnements fréquents sont le résultat d'une volonté politique : ils nous préparent à l'acceptation de privatisations successives, préalablement programmées par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Ce mouvement de privatisation s'accélère depuis la « fin du communisme » : l'État-Providence que l'on prenait pour un acquis durable et une protection inexpugnable s'est brisé, comme le Mur de Berlin en 1989. Les solutions par le biais du libre marché sont désormais présentées comme les plus démocratiques possibles.

Depuis une dizaine d'années, chaque nouvelle atteinte aux acquis sociaux comme aux structures publiques voit défiler, manifester et pétitionner force fonctionnaires, syndicats, représentants de partis, encartés ou non encartés, individus, usagères et usagers... en France comme ailleurs. Pendant la campagne préalable au référendum sur la ratification du projet de Constitution européenne, au printemps 2005, on est entré dans le nouveau chapitre des SIEG (services d'intérêt économique général¹), le débat s'est généralisé, les résistances au démantèlement se sont multipliées. Il ne fait aucun doute que la situation est de plus en plus dramatique, la logique néolibérale s'appliquant à tout, obligeant tout à être concurrentiel. Les acquis que nous allons perdre

1. Citons Raoul Marc Jennar (www.urfig.org) : « SIEG, "service d'intérêt économique général". Ces mots sont utilisés dans le traité constitutionnel européen. [...] Le texte du traité (articles 96 et 122) indique que les SIEG contribuent à la cohésion sociale et territoriale, qualités qu'on reconnaît généralement aux services publics. Mais nulle part dans ce traité, on ne trouve de définition précise du SIEG.

» [...] Le Livre Blanc de la Commission européenne indique que « les termes "service d'intérêt économique général" ne peuvent être confondus avec l'expression service public » (p. 23) et précise qu'un État peut mettre en place un SIEG à deux conditions : que le marché soit défaillant et que ce SIEG respecte les règles de la concurrence, respect également exigé par l'article 162 de la Constitution.

» En fait, un SIEG, c'est une activité de service qui satisfait aux règles de l'AGCS, l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC. Il ne s'agit plus de réaliser l'égalité dans l'exercice d'un certain nombre de droits collectifs. Il s'agit tout simplement de réduire toute activité de service à une activité marchande qui réponde aux règles de la concurrence afin que la recherche de la rentabilité puisse s'accomplir sans entraves et dans le respect d'une concurrence « libre et non faussée », comme le veulent les accords de l'OMC. Les services, avec l'AGCS comme avec ce traité constitutionnel, c'est pour ceux qui peuvent se les payer.

» C'est d'ailleurs en cela que le traité constitutionnel européen représente une mise en conformité de la société européenne avec les règles néolibérales de l'OMC. (...) Les objectifs sont exactement les mêmes : libéraliser les activités de service en supprimant toutes les dispositions normatives qu'ont pu élaborer les pouvoirs publics locaux, régionaux ou nationaux et qui sont susceptibles de contrarier la libre concurrence dans le domaine des services. »

étaient une base de combat. Mais rien de ce qui nous est « dû » n'est jamais garanti : ce sont les combats de la base qui préservent les acquis, jamais les lois ni les réglementations,

Des décennies d'acceptation générale (au sein même de la puissance publique) de la logique productiviste, après des décennies de mise à sac effrénée des ressources terrestres et du vivant au nom du progrès social – ici et si peu ailleurs –, au nom des avancées technologiques, scientifiques et militaires – ici plutôt qu'ailleurs –, et nous irions ensuite manifester ? Pour en préserver les bénéfiques secondaires, malgré toutes les destructions et la souffrance sociale engendrées par cette tutelle économique et politique ? Les services publics : ça sert aussi à faire la guerre et les centrales nucléaires !

Ce numéro de *Réfractons* interroge nos contradictions, nos hésitations autour de l'organisation de services en commun, ce qui pose la question du rôle de l'État minimum. Que pourrait être le politique comme espace public, en dehors de l'État ? Dans les services publics, tout n'est pas équivalent : même les libéraux demandent à l'État d'assumer certaines infrastructures fondamentales. Nous avons devant nous un projet – européen, en l'occurrence – qui va restreindre l'espace public. Le droit de résistance civique sera interdit.

Nous ne pouvons donner de solution pour la situation future. Nous pouvons dire : nous voulons ceci, nous trouvons ça... mais sans bouleversement global de la société, il n'y a pas d'espace pour ce que nous voulons faire.

Qu'est-ce qui est en jeu dans la défense des services publics : le gagne-pain, le statut et l'emploi, les acquis sociaux, la défense des institutions « au service du public »², ou encore les acquis sociaux ? Et peut-on s'épargner le questionnement sur la définition des services publics ? Publics parce qu'ils sont garantis et gérés par l'État et par ses collectivités locales, c'est-à-dire par procuration à des représentants politiques incontrôlables, et administrés par des employés assurés de leurs revenus (fonctionnaires) mais aussi de la longueur de leur laisse et des mains qui la tiennent ?

Alors, est-ce à nous de sauver le pacte social et donc l'État, pour protéger les restes d'un « bien-être public », dont le coût longtemps refoulé nous rappelle à la réalité des rapports de domination et d'exploitation, ici comme ailleurs ? On nous oppose la gratuité des services publics et le prix des services privés : mais le public est financé par les impôts, les taxes et autres contributions, et les entreprises privées appelées à le remplacer sont subventionnées par l'État, donc par les impôts, les taxes, etc... Tant qu'il y aura de l'argent, il n'y en aura pas assez pour tout le monde !

On porte fièrement en étendard la notion de service public ; ne s'agit-il pas là, souvent, de fantômes de luttes séculaires (égalité d'ac-

2. Voir le dossier d'*Offensive libertaire et sociale* n°5, janvier 2005 : « Au service du public » (offensive.samizdat.net).

cès et de traitement, non-discrimination, intérêt général) largement démenties, d'illusions collectives (les libertés publiques) manipulées par des pouvoirs publics, qui contrôlent par la force publique la circulation dans le domaine public et décident des usages comme des lieux autorisés ? Quant à l'opinion publique, sous l'influence des partis politiques et du « cinquième pouvoir », celui des médias et de la publicité, elle peut difficilement concevoir que les services publics échapperaient à la logique de la rentabilité.

L'État a en principe le monopole des services publics, même de ceux qu'il donne en régie et dont il conserve le contrôle.

L'externalisation (terme moderne remplaçant celui de sous-traitance) des services est révélateur d'une société bureaucratique pure, secrétant ses propres règles : de l'hyper-centre jusqu'aux communes, le fonctionnement est similaire, la logique propre. Auparavant, le processus de bureaucratisation était tempéré par des réalisations concrètes. Or les règles de fonctionnement de l'État sont contradictoires avec celles du capital : les premières sont statiques, tendent à l'absence de risques ; les secondes sont excentriques, dynamiques, erratiques. Externalisation des services matériels, disparition des services gérés par l'État laissent l'organisation étatique – sous sa forme transnationale, nationale ou locale – réduite à une bureaucratie gérant le fonctionnement de ce qui lui est enlevé, comptant l'argent qu'elle dépense, produisant réglementations et décisions à la chaîne et enfin préoccupée avant tout de sa propre survie.

Le seul choix qui se présente actuellement serait, nous dit-on, entre une gestion des services publics par un État semi-social ou leur gestion par un marché ultralibéral. A-t-on oublié ou disqualifié tout autre projet ?

Nous préférons le commun et le mutuel au « public ».

Dans tous les domaines sociaux, les anarchistes parlent d'autonomie, de solidarité, de fédéralisme. Pourquoi cela ne serait-il pas possible en matière de services publics ? La question se posait déjà il y a plus d'un siècle, depuis la Commune de Paris et les Communes de province. C'est évidemment une forme plus aisée à appliquer à la petite dimension, dans le court terme. Peut-on aller plus loin ?

L'auto-organisation réclame un engagement sérieux et durable de tous ceux et celles qui y participent. La prise de décision collective est un processus plus exigeant que la décision hiérarchique ; la réalisation de services sans que cela implique de distinction entre bénéficiaires et prestataires demande elle aussi du temps, de la réflexion, du travail. Si cela ne fonctionne pas, disait E. Armand³, pas besoin de se lamenter : « une durée trop prolongée est un signe infaillible d'amollissement de de relâchement que toute colonie est censée rayonner » ; les seules qui durent semblent être les communautés à base religieuse vivant en vase clos. Si elle se comprend comme *moyen* et non comme *modèle*, toute

3. *Milieus de vie en commun et colonies*, Paris, Orléans, l'en dehors, 1930.

organisation alternative est donc destinée à avoir une vie brève, précaire, « apparaissant-disparaissant » comme les zones autonomes temporaires à la Hakim Bey⁴.

Mais seules ces institutions alternatives permettent de comprendre le problème dans toutes ses dimensions, évitent de proposer des solutions intégrables : elles sapent et sabotent l'imaginaire, elles obligent les participants à réfléchir et à se poser des questions.

Les alternatives aux services publics d'État peuvent donc être de type constructif (un quartier qui reprend en main les aménagements urbains, l'adduction et l'évacuation d'eau, par exemple, une coopérative qui se charge de services essentiels avec l'accord des usagers⁵), illégal (la propagande pour la gratuité et sa mise en pratique, les occupations de logements), voire à visée réformiste (« des papiers pour les sans-papiers »). Elles sortent du système et de sa logique, elles posent les problèmes différemment. Qu'elles se situent dans la théorie, la critique ou la pratique, elles ont toujours une fonction pédagogique : si nous voulons une société d'entraide, une société d'autogestion, mutualisons nos énergies et recréons des biens communs indispensables, nourriture, logement, soins, éducation, transports, organisons la gestion de l'eau, comme de la production, organisons les solidarités de proximité,

essayons ici et maintenant !

Chapeau à celles et à ceux qui luttent pour le maintien de services publics au service des citoyens, des habitants, des usagers, et pour le maintien des acquis sociaux des travailleurs. Mais cela ne suffit pas à garantir leur pérennité.

Chapeau à celles et à ceux qui sabotent les services publics existants, qui se chauffent au solaire et débranchent le compteur, qui prennent soin de leur santé sans recourir aux services hospitaliers, qui ne paient pas les transports publics et le disent ouvertement. Mais cela ne suffit pas à présenter une alternative généralisable.

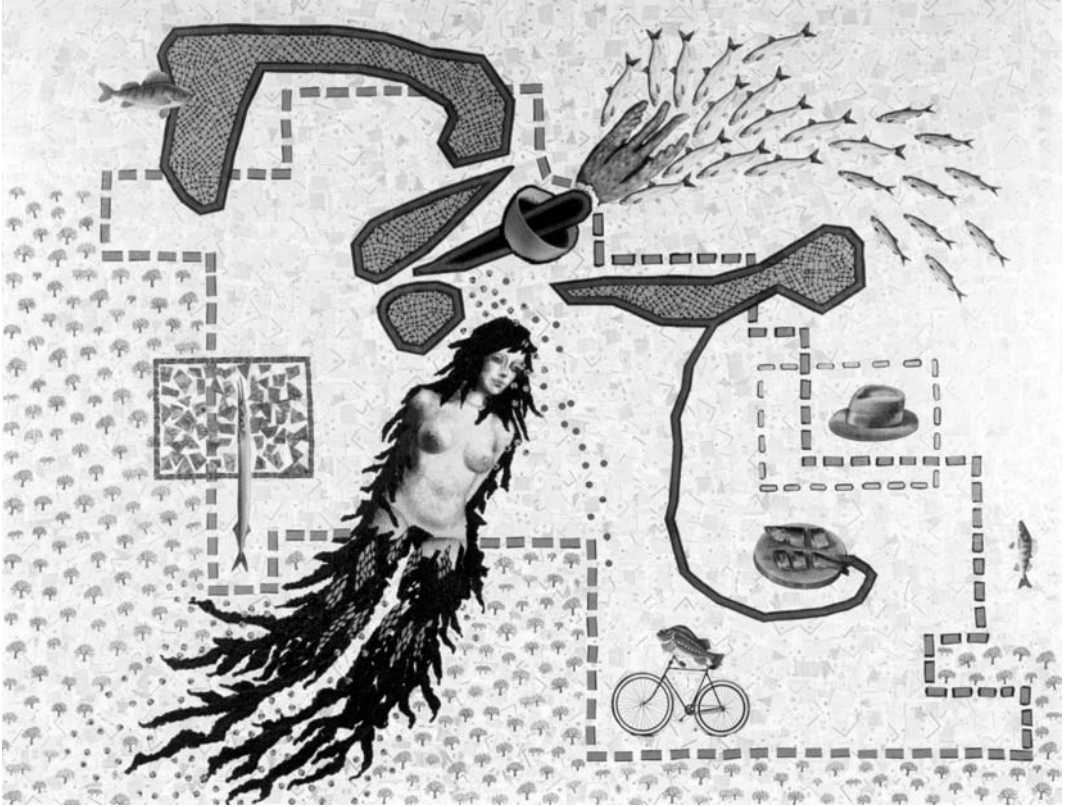
Chapeau à celles et ceux qui luttent pour l'égalité des droits, pour les droits des étrangers et des femmes et des exclus, pour le maintien d'un coussin social. Mais cela ne garantit en rien la durée ni la portée de ce dernier.

Toutes ces dimensions pourraient se rencontrer pour converger vers une nouvelle organisation sociale.

Marianne Enckell, Danièle Haas, Pierre Sommermeyer

4. Traduit de l'anglais : Paris, L'Éclat, 1977.

5. Voir « Spezzano Albanese, l'expérience communaliste », in *Le quartier, la commune, la ville... des espaces libertaires*, Paris : Monde libertaire ; Bruxelles : Alternative libertaire, 2001.



André Bernard, *Vint alors, pour les poissons, le temps de fuir l'eau vers la forêt des arbres blancs*, 1994